

JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]



Heureux les cultivateurs, s'ils savent apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 4. St. Hyacinthe, — Province de Québec, — Mercredi, 5 Février 1873 No 19

Courrier de St. Hyacinthe



Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et sont de pas moins de 6 mois, strictement payables d'avance. Une augmentation de 33 1/2 p cent sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne, chaque insertion subséquente, 2 cts. Adresses d'affaires, \$3 par année. Annonces Commerciales, et autres traitées de gré à gré.

JOURS DE PUBLICATION.—Edition semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi Edition Hebdomadaire, Vendredi. The Farmer's Journal, Jeudi.

Le Journal d'Agriculture paraît le Mercredi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de Un écu, ou 50 cts; d'avance. Pas d'avance \$1.

CAMILLE LUSSIER, propriétaire-éditeur imprimeur; Bureaux Imprimerie-résidence, maison en briques à deux étages, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St. Hyacinthe.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois, \$3, 6 m. \$1.50
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2
2 fois par semaine, 12 mois \$1.50, 6 m. 75c
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1
" " " " EU \$2 g b
Farmer's Journal, 12 mois d'avance \$1
Toutes lettres, etc., doivent être adressées, (franc de Port) comme suit.

CAMILLE LUSSIER,
Bureau du Courrier
St. Hyacinthe, e.

Nous empruntons ce qui suit au récit que fait le *Canadien* de l'incendie du Palais de justice à Québec, que nous annonçons dans notre feuille de mardi :

"Nous regrettons de constater, qu'une partie des archives des différentes greffes a été détruite : les records de la cour supérieure et des affaires de faillite depuis huit ans ; tous les plunitifs et les registres des jugements depuis 1858, les records et les plunitifs de la cour de circuit depuis un grand nombre d'années ; tous les documents relatifs aux causes pen lantes. On croit que les volumes contenant les archives de la cour d'appel, de la cour supérieure et de la cour de circuit ne sont pas brûlés, mais on craint que ces documents aient considérablement endommagés par l'eau. Ces volumes renferment aussi des documents d'une valeur inappréciable : les archives du conseil supérieur et des autres tribunaux et offices publics sous la domination française. La vôte renfermant les greffes déposés par les notaires, celles du bureau d'enregistrement et du shérif n'ont subi aucun dommage. On ne sait pas encore, ne l'ayant pas ouvert, dans quel état se trouve l'intérieur du salamaudre contenant les billets promissoires.

"La bibliothèque des avocats renfermant une des meilleures collections d'ouvrages de droit, dont un bon nombre ne se trouvent plus nulle part aujourd'hui, a été complètement détruite. Elle se composait d'une collection qu'on estime à \$15,000 au moins. Nous espérons que la législature votera une certaine somme pour aider les avocats à se procurer d'autres livres.

"Cet incendie cause au gouvernement fédéral un dommage d'une cinquantaine de milliers de piastres, couvert par \$50 000 d'assurance prise dans cinq compagnies, et au barreau une perte d'au moins \$15,000 pour la bibliothèque, qui n'était assurée que pour \$5,000. Les avocats perdent aussi plusieurs milliers de frais dans des causes qui n'étaient pas encore terminées, sans compter les pertes de leurs clients. Le plus heureux de tous sera probablement le nommé Guay, accusé de faux, qui sera élargi faute de preuve, si les billets qu'il a forgés sont brûlés.

"Le parlement de Québec sera probablement obligé de se réunir pour passer une loi autorisant à reprendre les causes pendantes et établissant des dispositions spéciales relativement aux documents perdus.

"Il est probable qu'en attendant la réparation du palais de justice, les cours se tiendront dans la caserne des Jésuites.

"Les dommages que nous avons à constater montrent combien il est imprudent de laisser en des endroits peu sûrs des documents aussi importants que ceux dont nous enregistrons la perte et qui affectent à un haut degré les citoyens.

"Nous regrettons de dire que les votes du parlement sont encore moins sûrs que celles du palais de justice; nous espérons que cet exemple profitera à qui de droit."

Le *Journal de Québec* dit que les incendies de 1845 et de 1866 ne sont rien comparés aux conséquences désastreuses qu'entraîne celui qui a marqué la nuit du 1er. Février 1873.

Ce jour était le 19ème anniversaire de l'incendie du Parlement de Québec.

Tandis que malheureusement, un grand nombre de nos sociétés de colonisation sont paralysées et semblent menacer de s'éteindre dans la Province du Nouveau-Brunswick il se fait un grand mouvement, de la part des Acadiens, pour établir de nouvelles terres. Les députés de quelques comtés et un grand nombre de curés sont les promoteurs de cette oeuvre patriotique qui qui promet d'être couronnée de succès.

Un bill devant interdire aux ivrognes l'admission de leurs biens comme c'est le cas pour les aliénés, vient de subir sa seconde lecture, au Parlement d'Ontario.

M. le Shérif C. A. Leblanc, a été chargé par le gouverneur de Québec de faire une enquête sur les plaintes portées contre M. O. E. Belle en sa qualité d'agent d'immigration de la province à Montréal.

On se remue fort à Iberville pour y faire passer le chemin de fer projeté de Mont-Charly et Sorel. St. Jean ne paraît pas disposé à contre-carrer les efforts de sa sœur, aux yeux de laquelle il ne croit rien tant que de passer pour ambitieux.

—Francis